Intervention d'Alain Lambert
= = =
Remise des labels aux Communes
Charte d'entretien des espaces publics
= = =
Lundi 15 novembre 2010 à 17 heures
= = =

Chers amis, c'est avec grand plaisir que je me trouve parmi vous en cet après-midi pour cette nouvelle édition **de la remise des labels aux communes.** Je vous adresse mes plus sincères félicitations. **Votre implication à nos côtés est des plus précieuses pour la protection de notre ressource en eau, notre or bleu !**

La charte d'entretien des espaces publics a été créée en 2006, sous l'impulsion de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Elle est le fruit d'un travail conjoint entre le Conseil général de l'Orne, le Syndicat départemental de l'Eau, les Conseils généraux de la Manche et du Calvados et les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne.

51 collectivités y ont adhéré, œuvrant depuis, sans relâche, au respect de ses principes fondamentaux. Aujourd'hui, ce sont 279 personnes qui ont été formées aux bonnes pratiques phytosanitaires et 55 locaux audités.

Cette année, 11 communes sont labellisées sur le département de l'Orne. Il s'agit tout d'abord d'Argentan, Bellou-en-Houlme, Caligny, Condé-sur-Sarthe, la Chapelle d'Andaine, La Ferté-Macé, Les Tourailles, Ste Honorine-la-Guillaume, St Martin-du-Vieux-Bellême, et de St Paul au niveau 1 de la charte. Ce label « traiter mieux » récompense les collectivités d'un an de bonnes pratiques dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ensuite, Comblot est labellisée au niveau 3 de la charte, ce label distinguant les collectivités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

Le Conseil général s'implique directement et fortement en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie. Il a donné l'exemple en signant la charte d'entretien des espaces publics pour tous les sites dont l'entretien est sous sa responsabilité.

Le contrat est parfaitement respecté puisque son Service des Espaces Verts a atteint le niveau 3 ainsi que les Agences des infrastructures départementales du Perche, des Pays d'Auge et d'Ouche et de la plaine d'Argentan et d'Alençon**.**

Bravo à vous tous qui vous êtes engagés à nos côtés, pour défendre notre beau territoire et son avenir, pour donner, chaque jour, une réalité à ces deux notions essentielles qui fondent l'action publique : transparence et responsabilité !

Merci à tous.